

Définition

L'article encyclopédique (AE) est un genre qui permet d'instruire en transmettant des savoirs portant sur une partie, explicitement délimitée, d'un domaine de l'activité humaine ou de la nature et reconnu comme vrais par les expert-es du domaine traité au moment de l'édition. Il fait généralement partie d'un ensemble plus vaste – une encyclopédie – qui traite, de manière structurée et accessible à des non-spécialistes, l'ensemble de ce domaine de savoir (Encyclopédie des animaux, de la mer, etc.), voire l'ensemble du savoir (*Wikipedia, Encyclopaedia Universalis, etc.*)

Visée

Transmettre des savoirs reconnus comme vrais au moment de l'édition.

Situation de communication

« Expert-e » du domaine synthétisant des savoirs issus de diverses sources et endossant le rôle de médiateur/médiatrice envers des destinataires potentiellement intéressé-es à acquérir/développer leurs connaissances en ce domaine.

Réalisation matérielle

Document papier ou numérique inséré dans un ensemble plus vaste (une encyclopédie).

Document composite et/ou multimodal articulant du texte et des images, ainsi que, parfois, des audios ou des vidéos dans les AE en ligne.

Liens fréquents (hypertextuels ou non) vers d'autres documents portant sur le même domaine de savoir.

Importance de la mise en page/en forme qui doit être adaptée aux destinataires.

Contenu

L'AE traite des savoirs concernant différents domaines de l'activité humaine (moyens de transport, métiers, etc.) ou de la nature (la forêt, les animaux, etc.) qu'il présente en traitant différents aspects et en proposant des connaissances de diverses natures (explications, descriptions, définitions, etc.) reconnues comme vraies.

- L'AE propose une organisation raisonnée et structurée du savoir (délimitation, fragmentation, hiérarchisation...). Les contenus de l'AE sont organisés sous forme de « blocs » (parfois aussi appelés « rubriques ») correspondant aux diverses composantes de contenu retenues.
- Bien que faisant partie d'un ensemble plus vaste (l'encyclopédie), l'AE peut également être lu de manière autonome, comme un tout en soi.

Structure

Structure suivant globalement un même modèle dans l'ensemble des articles constituant l'encyclopédie.

Généralement structuré sous forme de blocs correspondant aux diverses composantes de contenu retenues.

Ces blocs peuvent être de trois types: blocs textuels ; blocs visuels (tableaux, graphiques, images, schémas, cartes, etc. et leur légende) ; blocs mixtes ou scripto-visuels (mêlant des éléments textuels et visuels).

Ils sont marqués selon les cas par la typographie, des titres (sous-titres ou intertitres) et/ou la mise en espace dans la page (ces divers procédés pouvant souvent cohabiter).

L'AE peut inclure un sommaire, lorsqu'il est d'une certaine ampleur, et des renvois vers d'autres documents portant sur le même domaine de savoir.

Textualisation

Elle vise avant tout la clarté et l'accessibilité et se caractérise par

- un style plutôt neutre, « objectif » ;
- un effacement fréquent de toute marque énonciative renvoyant à l'émetteur/émettrice ;
- une fréquence élevée de définitions, reformulations et exemplifications permettant de clarifier le contenu/le vocabulaire ;

Non-linéarité du « texte ».

Tableaux/graphiques/schémas, comportant souvent une légende et/ou un titre.

Séquences textuelles descriptives et explicatives, parfois énumératives (lister des caractéristiques).

De ce fait, l'AE peut contenir des organisateurs textuels variés.

Langue

Temps du discours, le présent (de vérité générale) en particulier.

Reprises anaphoriques privilégiant la clarté à la variété.

Vocabulaire précis, technique, lié au domaine de savoir considéré.

Titres : questions, phrases à construction particulière, etc.

Principes communicatifs

Connaissances et informations supposées objectives, vraies.

Sources mentionnées.

Compréhensibilité/ accessibilité du document.